

Veillez trouver ci-dessous la réglementation en vigueur sur le réservoir de pêche de la truite aux leurres d'usson en Forez pour la période expérimentale :

Une réglementation précise et détaillée a été mise en vigueur et une réservation préalable est obligatoire sur le site : <https://reserv.peche42.fr/> (lors de votre première connexion, vous devez créer un compte et renseigner les éléments concernant la validité de votre carte de pêche).

Règlementation en vigueur durant l'expérimentation "réservoir de pêche de la truite aux leurres à USSON EN FOREZ :

=> Du 11 mai au 17 juin 2020 inclus (**sous réserve de la possible reprise de l'activité pêche sur le plan d'eau, en fonction des mesures gouvernementales**)

,

=> Expérimentation réservée exclusivement aux détenteurs d'une carte de pêche annuelle en cours de validité

=> Gratuité

=> Réservation préalable obligatoire *via* module réservation sur le site web de la Fédération : <https://reserv.peche42.fr/>

=> Réservation à la demi-journée ou à la journée possible - Nombre de places limitées volontairement !

=> No-kill strict

=> Hameçon simple sans ardillon obligatoire (ou ardillon écrasé) et deux hameçons simples maxi par leurre

=> Un leurre par ligne

=> Epuisette obligatoire + pince pour décrochage obligatoire (éviter les manipulations)

=> Ouvert de 8H à 18H30 uniquement selon des dates annoncées sur un planning de réservation du site web

- Recommandations : bien se mouiller les mains avant la manipulation des poissons (protection du mucus), ne pas sortir les plus gros poissons de l'eau, prise de photos rapides si possible au dessus de l'eau (éviter de poser les poissons par terre), utilisation d'un tapis de réception mouillé préalablement